



Réforme du Nouveau Paris Solidaire Bilan octobre 2017



L'accueil de nouveaux professionnels

Le transfert des services sociaux gérés par la DASES visait à améliorer la cohérence et la lisibilité de l'action sociale sur le territoire parisien.

L'accueil des professionnels s'est réalisé en 2 phases :

- 189 agents au 1^{er} janvier 2016
- 338 agents au 1^{er} juin 2016

La mission sociale du CASVP s'est transformée en bureau des services sociaux. 5 postes ont été créés au sein de ce bureau.



La convention de délégation du service social polyvalent

Une convention de délégation du service social polyvalent du 22 décembre 2015 fixe des objectifs chiffrés :

- Mettre en place un socle commun d'accueil
- Obtenir la labellisation QualiParis des services sociaux
- Fluidifier le parcours d'accompagnement de l'utilisateur (fixation de délais d'accueil et de mise à disposition)
- Rééquilibrer la charge de travail entre les professionnels des différents arrondissements
- Développer l'offre d'accompagnement collectif



La convention de délégation du service social polyvalent

- Personnes prises en charge à l'hôtel au titre de l'aide sociale à l'enfance :
 - développer le recours aux aides légales
 - améliorer la contractualisation
 - veiller au paiement des participations financière
- Accompagnements dans le cadre du RSA :
 - proposer un RDV dans un délai raisonnable
 - développer la contractualisation de l'accompagnement
- Développer l'usage de l'outil informatique ISIS



La convention de délégation du service social polyvalent

Et des objectifs non chiffrés:

- Faciliter la relation des usagers avec le numérique
- Proposer aux familles accueillies à l'hôtel un accompagnement social
- Participer au projet de référent de parcours
- Renforcer les articulations avec les partenaires sociaux (l'ASE, la mission locale, le CLIC, la MDPH...) et les services de santé physique et mentale
- Regrouper les services d'un même arrondissement sur un même site.



Les réalisations : les professionnels

- L'accueil : 4 journées d'accueil ont été organisées en central et 11 localement.
- Un plan de recrutement très important : l'objectif est de ne laisser aucun poste vacant. Un effort inédit a été réalisé fin 2016 pour pourvoir les postes vacants en SSP. Un suivi rapproché des mouvements permet de maintenir un niveau de vacance faible dans ces services.
- La révision des marchés de formation, pour les adapter aux besoins et souhaits des professionnels des services sociaux
- Le rééquilibrage de la charge de travail : un indicateur synthétique a été créé, pour identifier les services en difficulté et y affecter des postes. Il a vocation à s'enrichir au fil du temps.



Les conditions de travail : locaux et matériels informatiques

Le CASVP a porté une attention particulière aux conditions de travail des nouveaux professionnels :

- Les locaux :
- Acquisition de locaux dans le 12^{ème} pour rassembler les équipes sur un site unique. Recherche de locaux dans certains arrondissements.
- Travaux importants de rénovation de différents sites (Léonidas, Pré-St-Gervais, Marx-Dormoy)
- Acquisition de matériels informatiques neufs :
700 PC, des logiciels, scanners, vidéoprojecteurs...



Les projets concernant l'accueil et les parcours des usagers

- Des pôles d'accueil sont en construction sur les différents arrondissements, pour faciliter les parcours des usagers et améliorer la réponse à leurs besoins. Dans les 8^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 18^{ème} arrondissements, les projets ont été déployés.
- Des sites pilotes ont été désignés pour la labellisation QualiParis des services sociaux : 11^{ème}, 14^{ème}, 8^{ème}/17^{ème} et 18^{ème}. L'audit interne est prévu en octobre 2017 et l'audit externe AFNOR en janvier 2018. Des engagements spécifiques ont été inscrits dans le référentiel s'agissant des délais de réception du public.



L'élaboration d'un projet de l'action sociale de proximité

Le CASVP a engagé l'élaboration d'un projet de l'action sociale de proximité, qui vise à s'approprier les enjeux et à définir collectivement les modalités de mise en œuvre de la réforme du Nouveau Paris Solidaire : les liens entre les services sociaux et instructeurs des aides municipales, la facilitation du parcours des usagers, la territorialisation de l'action sociale, la collaboration avec les services spécialisés dans la prise en charge des personnes vulnérables, la participation des usagers...

Le projet sera élaboré d'ici l'été 2018.



L'élaboration d'un projet de l'action sociale de proximité

L'enjeu est de construire ce projet avec les professionnels des différents services : 6 groupes de travail se réunissent, des séquences plus ouvertes sont programmées et d'autres modes de participation sont organisés (questionnaires, adresse mail dédiée..).

Les partenaires, municipaux et extérieurs, sont associés au sein d'une instance dédiée.

Une consultation des usagers est également en cours.

